

COMPTE RENDU - Conseil Municipal du 3 JUILLET 2017

L'an deux mil dix sept et le trois juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean HEBRARD, Maire.

Convocation et affichage : 22.06.2017

Présents : Mesdames : Carine GRANDJEAN ; Catherine MONNET ; Madeleine MIEGE ;

Messieurs : Jérôme BROCHIER ; Jean-Claude BRUSCHETTA, Jean-François HEBRARD ; Gérard REVEYRON ; Michel REVEYRON; Pierre RUBOD ; Sébastien RUBOD DIT GUILLET,

Absents : Jean VEUILLET.

Mme Catherine MONNET a été nommé secrétaire de séance.

Le Maire propose au conseil municipal de rajouter à l'ordre du jour une délibération concernant les coupes à assoir en 2018 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Ainsi que l'achat d'un réfrigérateur pour la salle multi activités.

A l'unanimité le conseil municipal accepte cette ajout.

PRÉSENTATION DU DOCUMENT UNIQUE par Franck ROBBE de la CCY

L'élaboration et la mise à jour de ce document s'imposent à tout employeur dont l'entreprise emploie au moins un salarié. Cet outil permet de transcrire les résultats de la démarche de prévention des risques professionnels pour les travailleurs de la collectivité et de la pérenniser.

Il doit lister et hiérarchiser les risques pouvant nuire à la sécurité de tout salarié.

Il doit également préconiser des actions visant à réduire les risques, voire les supprimer.

Ce document doit faire l'objet de réévaluations régulières (au moins une fois par an), et à chaque fois qu'une unité de travail a été modifiée. Il doit également être revu après chaque accident du travail.

DELIBERATION ONE

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. Évariste NICOLÉTIS de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à assoir en 2018 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1 - Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2018 présenté ci-après

2 – Pour les coupes inscrites, précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation

3 – Informe le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-après

Parcelle 3 : 15,50 ha, 624 m³

Parcelle 4 : 5,00 ha, 201 m³

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2018

La commune cherche une personne intéressée pour procéder au recensement.

Disponible de

A l'aise avec les outils informatique

NUMÉROTATION DES RUES

La numérotation des rues va être un passage obligé si la commune veut passer à la fibre.

Cela permettrait également de faciliter le travail des secours ou des livreurs.

ACHAT D'UN RÉFRIGÉRATEUR POUR LA SALLE MULTI ACTIVITÉS

L'association Saint Pierre Animations à fait part de la nécessité d'acheter une armoire froide pour les animations de la commune, ainsi que les locations de salle.

Au vue des dépenses actuelles liées à la salle, le Maire ne juge pas cette achat de « confort » nécessaire. Et a mis un disposition un frigo de contenance équivalente dans la salle.

Le budget d'achat de cette armoire est d'environ 1200€.

Après vote du conseil :

Pour : 7, le frigo sera donc acheté prochainement.

QUESTION DIVERSES

→ Un panneau va être installé pour indiquer l'entrée de la salle

→ Permis de construire déposé par Mr RANDON et Mme PELON au Carrel

A l'unanimité, le conseil donne un avis positif à cette demande.

La séance est levée à 20h15

Fait et affiché le 10/07/2017

Le Secrétaire de séance

Catherine MONNET